

TABLE DES ABRÉVIATIONS

Bicarb.	bicarbonate.
caract.	caractères.
centigr.	centigramme.
c. c.	centimètres cubes.
chim.	chimiques.
dist.	distillée.
empl.	emploi ou employé.
ext.	externe.
gr.	gramme.
incompat.	incompatibilités.
indicat.	indications.
int.	interne.
m. a.	milliampères.
milligr.	milligrammes.
Part.	parties.
p. ex.	par exemple.
p.	pour.
pharmac.	pharmaceutiques.
phosph.	phosphate.
phys.	physiques.
physiol.	physiologiques.
Princ. act.	principe actif.
Propr.	propriétés.
thérap.	thérapeutiques.
tox.	toxiques.
v. c. m.	voir ce mot.

AIDE-MÉMOIRE
DE THÉRAPEUTIQUE

A

Abcès du cerveau. — Voir ENCÉPHALITE.

Abcès du cœur. — Voir MYOCARDITE.

Abcès du foie. — *Prophylaxie.* — Elle consiste à traiter, comme il convient, les lésions intestinales, dysentériques, appendiculaires ou autres, origines habituelles des suppurations hépatiques, ainsi que les infections biliaires qui leur donnent en d'autres cas naissance. Le repos, le lait, le calomel, les révulsifs locaux forment la base de ce traitement préventif.

Traitement. — Quand se montrent des signes évidents de suppuration collectée, le traitement médical, purement palliatif, doit céder le pas au traitement chirurgical qui, s'il est à peu près impuissant contre les petits abcès multiples, permet de vider les gros, quand le siège exact en est appréciable.

Lorsque la poche a contracté des adhérences avec la paroi abdominale, l'incision simple est possible, mais il est impossible d'en reconnaître sûrement l'existence et l'étendue, à moins que l'abcès ne pointe sous la peau rouge et tendue. Autrement l'incision, couche par couche, de la paroi, puis du foie, qui lui aura été préalablement accolé par une couronne de points en U, constitue la méthode de choix, en l'absence d'adhérences. Quand la poche est très tendue, il est mieux de faire, avant la suture et l'incision, une ponction aspiratrice.

AIDE-MÉM. DE THÉRAP.

Les poches hautes, intrathoraciques, exigent l'*incision transpleurale* comportant la résection, sur 10 à 12 cm, d'une ou deux côtes (8°, 9° ou 10°). Des adhérences épaisses permettent d'inciser jus qu'au foyer; sinon la paroi thoracique doit être suturée au diaphragme, soit d'emblée, soit, si la poche est très tendue, après aspiration préalable.

L'ouverture sera suivie de drainage et de lavages antiseptiques. On songera toujours à l'existence possible d'une autre poche. Les chances de succès sont d'autant plus grandes que l'intervention est plus précoce.

Abcès du poulmon. — *Prophylaxie.* — Celle des abcès métastatiques ressortit au traitement des pyémies; celle des abcès compliquant la pneumonie ou la broncho-pneumonie, au traitement de ces affections.

Quand l'expectoration purulente, la vomique, les accès de fièvre dénoncent la suppuration, le traitement médical n'est admissible que si une intervention est impossible. Il consiste à administrer les agents de l'antisepsie bronchique (toujours très relative), tels que: l'eucalyptol, la terpine, le terpinol, la créosote et ses dérivés, par ingestion (capsules d'eucalyptol, de terpinol, de créosote; cachets de terpine ou de carbonate de gaïacol, etc.), par voie hypodermique (huile eucalyptolée, créosotée ou gaïacolée), ou

encore, sous forme de lavements gazeux chargés d'eucalyptol ou de terpinol (Renaut). Il est indiqué, en même temps, de relever l'état général par l'alimentation et la médication tonique, autant que le permettra l'état du tube digestif.

Traitement. — Certains abcès du poumon peuvent guérir par vomique. Ailleurs, celle-ci n'est suivie que d'une détente passagère. Quand reparaissent la fièvre, l'expectoration purulente, les signes de toxémie, l'intervention ne doit pas être différée, dès qu'un examen clinique minutieux aidé de la radiographie et de ponctions exploratrices répétées (avec une longue aiguille stérilisée) auront précisé le siège du foyer. Tuffier ouvre les abcès du poumon au thermo-cautère (au rouge sombre) ou au bistouri, après suture des deux feuillettes pleurales (en l'absence d'adhérence). L'incision est suivie de drainage (*sans lavage*) et de tamponnement de la cavité. La guérison est rapide dans les suppurations récentes (12 jours), lente (5 à 8 mois) dans les anciennes.

Abcès du rein. — Voir PYÉLONÉPHRITE.

Abcès périamygdalien. — L'abcès siège le plus souvent au-dessus et en dehors de l'amygdale, plus rarement dans l'épaisseur du pilier postérieur ou en dehors de la glande. Le pilier antérieur est toujours rouge et infiltré; l'amygdale est plus ou moins refoulée soit en avant ou en arrière selon le siège du foyer. Avant que le pus soit collecté, on cherchera à modérer la congestion locale, la douleur et la dysphagie par : des irrigations avec des solutions très chaudes légèrement antiseptiques; des badigeonnages cocaïnés ou gaïacolés; l'application sur le cou (côté malade) de compresses imbibées d'eau chaude, ou encore, d'un sachet de glace, tandis que le sujet avale de petits fragments de glace. Gouguenheim préconisait le salol (3 à 4 gr. en cachets) pour conjurer la suppuration. Plus récemment Ferry (Thèse de Paris, 1905) vante, dans le même but, les effets de la levure de bière sèche (3 cuillerées à café par jour dans du lait sucré).

L'ouverture spontanée au-dessus ou au travers de l'amygdale étant souvent tardive, une incision au bistouri ou, mieux, au galvano-cautère (au rouge sombre) abrège beaucoup la maladie. L'abcès antérosupérieur est ponctionné au-dessus de la fossette sus-amygdalienne à 1 ou 2 cm du bord libre du pilier antérieur avec l'instrument dirigé d'avant en arrière et légèrement en dehors; l'abcès postérieur est incisé plus bas, en dehors du tiers supérieur de l'amygdale; l'abcès latéral exige la transfixion de l'amygdale de dedans en dehors et d'avant en arrière. Dans la majorité des cas, la lame doit pénétrer de 1 cm 1/2 à 2 cm. Même quand il ne s'écoule pas du pus, l'incision en favorise toujours l'issue ultérieure. Une fois ouvert, la désinfection du foyer par injection dans sa cavité d'une solution faible de phénosolyl ou d'eau oxygénée hâte toujours la guérison et prévient la rechute.

Abcès périnéphrétique. — **Prophylaxie.** — Le danger de la périnéphrite sera écarté par la cure précoce de toute infection urinaire ascendante et l'abstention soigneuse de tout cathétérisme septique chez les sujets porteurs d'affections rénales.

Avant suppuration avérée, la douleur est soulagée par des grands bains chauds; mais, dès que l'abcès est reconnu, il faut l'ouvrir largement et sans retard; l'incision suit le bord externe de la masse sacro-lombaire et pénètre, couche par couche, jusqu'à la poche; quand sourd le pus, l'orifice est agrandi surtout en bas; on laisse l'abcès se vider et, après un grand lavage à l'eau bouillie, chaude, on enfonce deux gros drains dans sa cavité.

L'abcès peut être antérieur; il faut, en ce cas, inciser dans le flanc, parallèlement au grand droit de l'abdomen, soit directement en cas d'adhérences, soit après suture de la paroi abdominale au feuillet péritonéal postérieur.

Certains abcès guérissent par ouverture spontanée dans un organe voisin; on n'intervient alors que si la fièvre et les signes de toxémie, reparaissant, indiquent la stagnation du pus.

Il est des cas où l'ouverture cutanée, devenue fistuleuse, laisse écouler, avec le pus, de l'urine dénotant un foyer rénal en communication avec le foyer périrénal; dans d'autres, s'écoule de l'urine pure. Alors suivant que l'uretère est ou non resté perméable, que le rein opposé est sain ou atteint, on procède soit à l'excision du trajet fistuleux (issue d'urine pure) suivie de réunion immédiate, soit à la néphrectomie sous-capsulaire (uretère oblitéré ou fistule donnant de l'urine purulente, avec rein opposé sain), ou seulement à l'ouverture des foyers purulents suivie de leur tamponnement à la gaze iodoformée (rein opposé atteint).

Abcès rétropharyngien. — D'origine ganglionnaire, secondaire aux infections du rhino-pharynx, de l'oreille moyenne ou de la bouche, l'abcès rétropharyngien, observé d'habitude avant deux ans, se développe sur la face postéro-latérale du pharynx, derrière le pilier postérieur, dépassant parfois, d'autre part, la ligne médiane. C'est là que devra le chercher le doigt explorateur. Avant que la suppuration soit évidente, on peut appliquer utilement, sur la région sous-maxillaire, du côté malade, des compresses froides ou une vessie de glace. Mais l'abcès sera bientôt senti sous forme d'une tumeur rénitente, grosse comme une noisette, une noix ou davantage. Dès lors il faut inciser sans tarder. L'index gauche déprimant la langue cherche le point fluctuant et sert de conducteur à un bistouri bien pointu, à lame étroite engagée jusqu'à 1 cm 1/2 de son extrémité, avec du papier de soie, du taffetas d'Angleterre ou de la gaze. On ponctionne hardiment de haut en bas, d'un coup bref, le plus près possible de la ligne médiane, pratiquant une fente de 2 cm au moins; puis on rabat aussitôt la tête de l'enfant en avant pour permettre au flot du pus de s'échapper au dehors. Quand le patient a repris haleine, on presse au besoin la tumeur pour parfaire l'évacuation de son contenu et on termine par des lavages à l'eau bouillie. Quand la poche est volumineuse, il peut être préférable d'opérer l'enfant étendu sur le dos, la tête pen-

dante et tournée de trois quarts, le plaçant ensuite sur le ventre, aussitôt l'incision faite.

Absinthe. — **Part. empl.** — Sommités fleuries, feuilles : de la grande absinthe (*Absinthium officinale*), de l'absinthe maritime (*Artemisia maritima*), ou de la petite absinthe (*Artemisia pontica*), toutes de la famille des Composées.

Princ. act. — *Artémisine* ou *absinthine* (presque identique à la santonine) et huile essentielle composée, surtout, de thuyone ou thuyol et des éthers du thuyol.

Effets physiol. et tox. — L'essence provoque, chez les animaux, des crises épileptiformes (phases tonique, clonique, comateuse); elle agit sur le cerveau, la moelle et, surtout, le bulbe. L'absinthe a été employée comme abortif, mais l'avortement n'est qu'un effet avancé de l'intoxication. Les liqueurs dites d'absinthe sont souvent préparées avec d'autres plantes. (Voir ALCOOLISME.)

Prop. thérap., indicat. — L'absinthe est employée comme stomachique et vermifuge (surtout les espèces à *semen contra* telles que : *Artemisia maritima*, *cina*, *abrotanum*, renfermant de la *santonine*).

Formes pharmac., doses :

Infusion pour un verre d'eau ou de lait	5 gr. à 10 gr.
Poudre	2 — à 5 —
Extrait aqueux 25 centigr. à 2 —	
Sirop	30 gr. à 100 —
Teinture	10 — à 20 —
Vin	30 — à 60 —

Incompatib. — Avec les sels métalliques solubles.

Absorption. — Pénétration, dans le milieu sanguin ou lymphatique, de corps à l'état gazeux ou dissous, sans effraction des tissus contenant ces humeurs. L'absorption tient à des phénomènes très complexes de diffusion, de filtration et surtout d'osmose, variables avec les membranes vivantes et les tissus que les molécules ont à traverser. Intacte, la peau n'est perméable qu'aux gaz, aux

graisses et aux vapeurs; l'immersion prolongée dans des solutions très toxiques (sublimé, arséniate de soude) peut rester inoffensive, tandis que le séjour passager dans des gaz toxiques (sans inhalation) détermine des accidents plus ou moins graves. Le pouvoir absorbant des muqueuses est bien plus considérable.

Accoutumance. — Résistance aux actions toxiques ou thérapeutiques, acquise grâce à l'absorption de quantités graduellement croissantes d'une substance active, celle-ci arrivant finalement à être tolérée à des doses qui, d'emblée, causeraient des accidents. L'accoutumance, qui n'est que l'*assuétude médicamenteuse ou toxique*, varie essentiellement avec les substances et les individus. (Voir ASSUËTUDE).

Accumulation. — Emmagasinement dans l'organisme d'un poison ou d'un médicament dont l'action, jusqu'alors latente, se révèle tout à coup par des accidents plus ou moins graves. Elle tient au défaut ou à l'insuffisance soit de l'élimination, soit de transformation de la substance dans l'économie. La *digitale* en offre un exemple typique.

Acétals. — *Caract. phys. et chim.* — Produits dérivant soit des aldéhydes (acétals primaires), soit des acétones (acétals secondaires), très stables, liquides, aromatiques, peu denses, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther. On a proposé comme hypnotiques : l'*acétal ordinaire*, le *diméthylacétal*, le *méthylacétal*.

Effets physiol. et therap. — D'action intermédiaire entre celle des hypno-anesthésiques et celle des hypnotiques vrais; tous ces produits sont dépresseurs de l'excitabilité cérébrale et bulbo-spinale. Leur emploi ne paraît pas préférable à celui des hypnotiques vrais.

Acétanilide ou Antifébrine. — *Caract. phys. et chim.* — Poudre cristalline ou lamelles blanches, brillantes, micacées, inodores, à saveur d'abord légèrement acide, puis un peu brûlante, très peu soluble dans l'eau (5 p. 1000), très soluble dans l'alcool fort ou dilué.

Effets physiol. et therap. — Agit sur le centre bulbo-médullaire et sur le sang

dont elle transforme l'hémoglobine en méthémoglobine sans détruire les hématies. Les doses élevées provoquent l'hypothermie et la cyanose, des troubles circulatoires et respiratoires, l'abolition de la sensibilité, de la motilité volontaire et réflexe. C'est un bon antithermique-analgésique, à condition de fractionner les doses (50 centigr., au plus, par prise).

Indicat. — Névralgies, rhumatisme, migraine, douleurs fulgurantes du tabes.

Formes pharmac. — Cachets. Potion alcoolisée.

Doses : 1 à 4 gr. en 24 heures.

Acétanilide 5 gr.

Elixir de Garus 170 —
50 centigr. d'acétanilide par cuillerée à soupe.

Acétate d'ammoniaque (Esprit de Mindereus). — *Caract. phys. et chim.* — La solution aqueuse employée en thérapeutique renferme environ 18,5 p. 100 de sel et un très léger excès d'acide acétique. Densité 1036. Légère odeur ammoniacale, saveur désagréable.

Prop. physiol. et therap. — Stimulant diffusible agissant sur la circulation et la calorification, capable de réveiller les forces assoupies; très rapidement absorbé, s'éliminant par les reins, la peau et les voies respiratoires.

Indicat. — Infections broncho-pulmonaires aiguës, fièvres éruptives avec tendances dépressives, collapsus, ivresse.

Formes pharmac., doses. — 5 à 30 gr. dans les 24 heures.

Potion tonique :

Acétate d'ammoniaque . . . 10 gr.

Teinture de cannelle . . . } $\bar{a}\bar{a}$ 5 —

Extrait de quinquina . . . } 5 —

Eau distillée de mélisse . . 120 —

Sirop d'écorces d'oranges

amères 30 —

Une cuillerée à soupe tous les 1/4 d'heure.

Acétate d'ammoniaque . . . 15 gr.

Sel marin 5 —

Infusion forte de café . . . 50 —

Sirop simple 30 —

En deux fois à 1/4 d'heure d'intervalle (contre l'ivresse).

Incompatib. — Avec les acides et les alcalis.

Acétate de chaux. — *Caract. phys. et chim.* — Aiguilles cristallines ou masses blanches spongieuses, très solubles dans l'eau.

Indicat. therap., doses. — Agent de reminéralisation calcaire, antiscrofuleux : 1 à 4 gr. en potion.

Acétate de chaux 4 gr.

Eau distillée 120 —

Sirop d'écorces d'oranges

amères 100 —

Incompatib. — Avec les acides, les alcalis, les sulfates et carbonates solubles.

Acétate de cuivre basique (Vert-de-gris). — Agit sur les muqueuses comme escharotique superficiel.

Acétate d'éthyle. — Voir ÉTHER ACÉTIQUE.

Acétate neutre de plomb (Sel de Saturne). — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux blancs, solubles dans une demi-partie d'eau et 8 p. d'alcool. Saveur douceâtre et astringente, métallique. En solution, action styptique sur les tissus et coagulante sur les albuminoïdes. En nature, irritation assez vive.

Prop. therap., indicat. — On a dû renoncer à l'usage interne à cause des dangers de saturnisme. On n'utilise plus que l'action astringente topique.

Formes pharmac., doses. — Pommades, solutions pour lotions ou injections.

Pommade :

Acétate neutre de plomb . . 4 gr.

Vaseline 45 —

Cire blanche 45 —

Pour injections uréthrales :

Acétate neutre de plomb . . 1 gr.

Eau distillée de laurier-cerise. 20 —

Eau distillée 130 —

Acétate de plomb liquide (Acétate basique, sous-acétate, extrait de Saturne). — Presque entièrement constitué par de l'*acétate triplombique*, sert à préparer l'*eau blanche* (20 gr. d'extrait de Saturne dans 980 gr. d'eau commune), la *lotion de Goulard* ou *eau végeto-minérale* (20 gr. d'extrait de Saturne dans 900 gr. d'eau commune additionnée de 80 gr. d'alcoo-

lat de vulnéraire), l'*injection astringente* (5 gr. d'extrait de Saturne dans 500 gr. d'eau de roses). Les collyres à l'acétate de plomb sont à rejeter, car ils causent des incrustations et des opacités cornéennes parfois indélébiles.

En Allemagne, la pommade suivante (au tannate de plomb) est employée pour le pansement des eschares sacrées.

Extrait de Saturne 10 gr.

Tannin 7 gr. 50

Axonge 82 gr. 50

Acétate de potasse. — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux déliquescents, de saveur salée et piquante, à arrière-goût savonneux; solubles dans leur poids d'eau et dans l'alcool.

Prop. therap., indicat. — Diaphorétique et surtout diurétique à faible dose (2 à 6 gr.), purgatif à hautes doses (8 à 16 gr.), mais causant des coliques. Antiphlogistique et sédatif circulatoire, à petites doses, en raison de ses propriétés diurétiques; altérant, fondant et résolutif à fortes doses. Employé dans les hydro-psies.

Formes pharmac., doses. — 5 à 10 gr. en solution, p. ex.

Tisane de chiendent . . . 1 litre

Acétate de potasse . . . 5 à 10 gr.

Acétate de soude. — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux rhomboïdaux, efflorescents, de saveur amère et piquante. Soluble dans 3 p. d'eau froide et 1 p. d'eau bouillante, dans 5 p. d'alcool.

Prop. therap., indicat. — Bien que moins diurétique que le précédent, est mieux toléré. Sa transformation en carbonate, dans l'économie, en fait un meilleur agent de la médication alcaline.

Formes pharmac., doses. — 2 à 8 gr. dans une tisane.

Acétate de thallium. — *Caract. phys. et chim.* — Poudre blanchâtre, déliquescente, insipide, soluble dans l'eau et l'alcool.

Prop. therap., indicat. — Vanté contre les sueurs des phthisiques, mais d'action infidèle et provoquant toujours une alopecie plus ou moins marquée.

Formes pharmac., doses. — 10 à 20 centigr. en pilules le soir.

Acétate de zinc. — *Caract. phys. et chim.* — Lamelles blanches, nacrées, onctueuses au toucher, de saveur styptique, fusibles à 100°. Très solubles dans l'eau.

Prop. therap., indicat. — Astringent et styptique à faibles doses, émétocathartique à doses élevées.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.* en injections, lotions ou collyres: 25 milligr. à 1 gr. pour 30 gr. d'eau de roses.

Acétique (Acide). — *Caract. phys. et chim.* — L'acide cristallisable ou monohydraté, incolore, très réfringent, d'odeur vive et piquante, se solidifie à 17°. Il coagule la caséine, dissout la fibrine, l'albumine, le camphre, les résines et se mêle, en toutes proportions, à l'eau et à l'alcool. L'acide acétique ordinaire contient environ moitié de son poids d'acide cristallisable. Le vinaigre est de l'acide acétique dilué contenant les divers sels et éthers du vin. Celui des pharmaciens doit contenir au moins 7 p. 100 d'acide acétique cristallisable. (Voir VINAIGRE.)

Prop. therap., indicat. — L'acide acétique cristallisable, très caustique, est douloureux; il blanchit les muqueuses et éveille, après contact suffisant, une vive inflammation; est utilisé comme caustique contre les cors, les verrues, les végétations; entre dans les mixtures excitantes opposées aux alopecies peladiques et autres; employé encore en inhalations contre la syncope (*sels anglais*). A l'intérieur, il est donné sous forme de limonade, vinaigre, sirop, comme boisson ou contre l'intoxication par les alcalis caustiques.

Sels anglais, cristaux de sulfate de potasse imprégnés d'acide acétique cristallisable.

Mixture contre la pelade:

Acide pyroligneux. 20 gr.
Créosote de houille 5 —

Topique pour cors, verrues:

Acide pyroligneux. 4 gr.
Collodion élastique 10 —

Vinaigre antiseptique:

Acide acétique cristall. }
Alcoolat de lavande. } $\bar{a}\bar{a}$ 100 gr.
Acide salicylique 40 —
Camphre 4 —

Acétone. — *Caract. phys. et chim.* — Premier produit d'oxydation d'un alcool secondaire par soustraction de 2 molécules d'hydrogène. Corps très voisin, chimiquement et physiologiquement, des aldéhydes. Le terme d'*acétone* désigne communément la diméthylcétone. Miscible à tous les dissolvants et constituant elle-même un remarquable dissolvant employé en industrie et en pharmacie.

Prop. therap., indicat. — Tient, comme l'acétal, le milieu entre les hypno-anesthésiques et les hypnotiques; agent plus enivrant et anesthésiant que l'alcool, mais moins que l'éther ou le chloroforme. Proposé comme anthelminthique (XV à XXX gouttes, 3 à 4 fois par jour dans une infusion aromatique); vanté, associé à l'iode, contre les furoncles (Gallois); utilisé en dermatologie, comme dissolvant de l'huile de cade.

Iode métallique. 4 gr.
Acétone. 10 —

(Solution très caustique; doit être maniée par le médecin exclusivement).

Huile de cade. 2 gr.
Acétone. 3 —
Collodion élastique 30 —

(Psoriasis).

Acétone diéthylsulfone. — Voir SULFONAL.

Acétonémie. — Révélée par l'acétonurie, la présence de l'acétone dans le sang est fréquente chez les diabétiques, parfois même durant de longues périodes. Habituellement accompagnée d'une odeur spéciale de l'haleine (odeur de pomme de reinette), de troubles digestifs (anorexie, langue saburrale) et nerveux (douleurs dans les membres, excitation ébrieuse ou torpeur), elle est loin de constituer toujours une menace de coma à bref délai. L'acétonémie comporte les indications thérapeutiques suivantes: réduction ou même suppression des aliments azotés; quelquefois régime lacté absolu ou régime de l'avoine (Voir DIABÈTE) qui a donné quelques succès à von Noorden; abstention d'opium ou d'antipyrine; administration des alcalins à hautes doses (eau de Vichy: 3 à 4 bou-

teilles par jour, ou même, 30 à 60 gr. de bicarbonate de soude); dans les cas sévères, repos complet au lit, diète hydrique absolue (Létienne), injections de sérum normal et de caféine. Traiter l'acétonémie, c'est reculer le plus possible l'échéance du coma; dès qu'on la voit s'accuser, il importe moins d'abaisser le taux du sucre que de relever celui des urines.

Acétopyrine (Acétylsalicylate d'antipyrine). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre cristalline blanche, sentant légèrement le vinaigre, peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau chaude; soluble dans l'alcool et le chloroforme.

Prop. therap., indicat. — Antithermique-analgésique, vanté contre les névralgies, la migraine, les rhumatismes.

Formes pharmac., doses. — 3 à 5 gr. en 24 heures par cachets de 50 centigr. ou en potion.

Acétopyrine 5 gr.
Julep gommeux. 150 —
3 à 5 cuillerées à soupe par jour.

Acétophénéthidine. — Voir PHÉNACÉTINE.

Acétophénone. — Voir HYPNONE.

Acétylamidosalol. — Voir SALOPHÈNE.

Acétylphénylhydrazine. — Voir PYRODINE.

Ache. — *Apium graveolens* (Ombellifères), plante dont toutes les parties, fortement aromatiques, de saveur piquante, un peu âcre et amère, offrent des propriétés stimulantes et stomachiques. On n'emploie plus que la racine, comme diurétique.

Formes pharmac., doses. — La racine est utilisée en infusion (15 à 20 p. 1000); elle entre dans la composition du sirop des cinq racines apéritives (30 à 60 gr.) et du sirop de chicorée composé.

Sirop des cinq racines:

Racines sèches d'ache
— asperge
— fenouil
— persil
— petit houx
Eau distillée bouillante 3000 gr.
Sucre blanc 2000 —

Acné. — L'acné répondant toujours soit à une intoxication (iodures, bromures, etc.) soit à de la dyspepsie ou à des troubles dans la sphère génitale (puberté, dysménorrhée, affections utérines ou annexielles), il convient avant tout d'en traiter la cause. Le traitement local tend à débarrasser les follicules sébacés des sécrétions qui les encombrant. L'acné du corps est justiciable des bains savonneux et sulfureux. A l'acné de la face on oppose les applications soit de savon noir, soit de préparations soufrées (soufre précipité associé à la glycérine, à l'alcool camphré et à l'eau de roses). Laissés seulement, la nuit, sur le visage, ces topiques éveillent, dans le système sébacé, une irritation plus ou moins vive (rougeur, cuisson) qui, selon les sujets, devra être surveillée et modérée en en espaçant plus ou moins les applications et les alternant avec des onctions de pommade à l'oxyde de zinc ou de cold-cream, jusqu'à évacuation des follicules malades. La figure est savonnée et rincée à l'eau chaude le matin, et recouverte, le jour, d'une poudre inerte (amidon, talc ou oxyde de zinc). Certains cas rebelles réclament des traitements prolongés et complexes.

Acoïnes ou Alcoïnes. — *Caract. phys. et chim.* — Composés du groupe des Alkyloxyphénylguanidines. On a employé la Diparaanisylmonophénéthylguanidine, poudre cristalline blanche inodore, fondant à 176°, soluble dans 10 p. d'eau.

Prop. therap., doses. — La solution aqueuse à 1 p. 200, injectée sous le tégument, détermine une anesthésie locale d'une heure environ. Les solutions à 1 p. 100 et plus sont irritantes. Ces substances ont l'inconvénient d'être très altérables et encore plus nécrasantes que la cocaïne.

Aconit. — *Aconitum napellus* (Renonculacées). On utilise les feuilles et les racines (bien plus actives); et leur activité est en raison directe de leur richesse en aconitine (variable).

Effets physiol. — Ceux de l'aconitine.
Prop. therap., indicat. — Sédatif de la douleur, de la toux d'origine congestive; indiqué dans les laryngites et bron-

chites aiguës, la congestion pulmonaire, les angines; dans la goutte et les névralgies congestives (spécialement du trijumeau).

Formes pharmac., doses :

Poudre de feuilles.	5 à 30 centigr.
Poudre de racines.	1 à 10 —
Alcoolature de feuilles	1 à 5 gr.
Alcoolature de racines	25 centigr. à 1 gr.
Extrait de feuilles.	5 à 30 centigr.
Extrait de racines.	1 à 5 —
Sirop d'aconit	10 à 40 gr.

Les variations de richesse en principes actifs et la variabilité des aconites avec l'espèce botanique rendent irrationnel l'emploi de ces préparations galéniques qui sera remplacé avantageusement par celui de l'azotate d'aconitine, d'activité constante et toujours identique à lui-même.

Aconitine. — On distingue : l'aconitine amorphe et l'aconitine cristallisée, la seule constante dans ses effets, seule utilisée.

Caract. phys. et chim. — Tables rhombiques ou hexagonales très peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther; forme des sels avec les acides; le seul employé est l'azotate, soluble dans 10 p. d'eau bouillante, un peu moins dans l'eau froide.

Prop. physiol. et tox. — L'aconitine est un alcaloïde extrêmement actif, mortel pour l'homme à la dose de deux à cinq centièmes de milligramme par kg (de 1 milligr. 2 à 3 milligr. pour un sujet de 60 kg). Ne jamais débiter d'emblée par 1/4 de milligr. en une fois. Action locale très irritante, produisant, à la longue, l'analgésie douloureuse et portant surtout sur les extrémités nerveuses. L'action diffusée offre trois phases : 1° excitation fonctionnelle et agitation générale; 2° perturbation et perversion des actes fonctionnels de la première période, puis, après une atténuation progressive, perte temporaire ou définitive des propriétés fonctionnelles; 3° épuisement et collapsus entraînant plus ou moins vite l'arrêt des grandes

fonctions vitales. Le système nerveux est surtout impressionné; par son intermédiaire se réalise l'arythmie cardiaque, véritable ataxie qui caractérise l'influence de l'aconitine. D'abord les centres bulbo-médullaires sont directement excités, puis, par voie réflexe, l'endocarde subit une irritation résultant d'une impression excito-motrice. La mort survient par asphyxie. L'appareil digestif réagit aux doses toxiques par des vomissements violents et des selles diarrhéiques. L'excitation des éléments glandulaires se traduit par de l'hypersécrétion. Absorbée très rapidement par toutes les voies, l'aconitine s'élimine de même et permet une accoutumance relative. En thérapeutique, l'imminence de l'intoxication se révèle par une sensation de chaleur et de fourmillements dans la bouche et les lèvres, puis par un engourdissement avec sensation de gonflement des lèvres, de la face et de la tête, une céphalalgie plus ou moins intense avec sensation de refroidissement général et une bradycardie plus ou moins marquée.

Prop. therap., doses. — Sédatif puissant de la douleur dans les névralgies (surtout du trijumeau), de la toux spasmodique (laryngite, bronchite) et de la tachycardie.

On débitera par 1/10 de milligr. d'azotate d'aconitine cristallisée en solution, sans dépasser 1/2 à 1 milligr. en 24 heures et 1/4 de milligr. par prise. La fréquence des susceptibilités individuelles commande une extrême réserve dans l'administration de l'aconitine et une surveillance étroite du malade. La voie hypodermique est à proscrire absolument. La voie buccale est la seule admissible, avec la solution suivante (granules à proscrire) titrée au millième et donnant 1 goutte au gramme ou au centimètre cube (densité égale à celle de l'eau).

Azotate d'aconitine cristallisée	Dix milligrammes
Glycérine pure à 28° B.	3 c. c. 5
Eau distillée	4 c. c. 5
Alcool à 95°	Q. S. pour 10 c. c.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET. *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, 4^e série, p. 356).

Acopyrine. Acétylsalicylate d'antipyrine. — Combinaison d'aspirine et d'antipyrine. Poudre blanche, cristalline, aisément soluble dans l'alcool, mais seulement dans 400 p. d'eau. Antithermique-analgésique (50 centigr. à 3 gr. en cachets).

Acqui. — Italie (province d'Alexandrie); altitude 149 m.; sources faiblement sulfureuses, chlorurées-sodiques, tempérées et chaudes (de 20° à 50°), employées en boisson et à l'état de boues chaudes.

Indicat. — Douleurs rhumatismales, engorgements articulaires, sciatique et toutes névralgies chroniques.

Acromégalie. — Affection trophique rare, se traduisant par un développement anormal du squelette, de la face et des extrémités, l'acromégalie ou maladie de P. Marie ne comporte pas encore de traitement spécifique. Contre l'asthénie, de la dernière période de la maladie, l'hydrothérapie et l'arsenic (composés minéraux ou organiques) sont les armes les moins infidèles. Invoquant l'origine pituitaire ou thyroïdienne du trouble trophique, on lui a opposé, sans grand succès, l'ingestion soit de corps pituitaire en tablettes (Marinesco), soit d'extrait thyroïdien (Ewald) ou de thymus (P. Marie et Klebs).

Action mycose. — I. **Prophylaxie.** — Quoique la contamination de l'homme par les animaux atteints (bœuf, mouton, cheval, porc) soit l'exception, il importe d'isoler ceux porteurs de tumeurs maxillaires ou de la langue de bois, de contrôler les viandes de provenance suspecte, pour saisir les morceaux offrant des lésions manifestes. La cuisson suffit, à éviter ce mode de contagion. La contagion végétale, moins rare, sera surtout évitée en réprimant l'habitude fâcheuse de porter à la bouche des épis, des brins de paille ou des graines de céréales.

II. **Traitement chirurgical.** — Les foyers superficiels ou accessibles seront réséqués, ou, au moins, ouverts et râclés à la curette, puis lavés au sublimé. La forme abdominale, en particulier l'actinomycose appendiculo-cæcale peut souvent bénéficier

de la laparotomie. L'actinomycose cérébrale, quand son siège est bien précisé, est justiciable de la trépanation. Dans ces divers cas, la suppuration avérée, des fistules ou les accidents viscéraux (occlusion intestinale; troubles encéphaliques) décident l'intervention.

III. **Traitement médical.** — Quoique sans effet spécifique, la médication iodurée est encore celle qui fournit contre les lésions actinomycosiques, les meilleurs résultats. L'iodure de potassium, donné en solution, comme dans la syphilis (2, 3, puis 6 à 8 gr., pendant 15 à 20 jours par mois) réduit les douleurs et l'œdème, circonscrit les lésions et en active la réparation. Le traitement réussit d'autant mieux qu'il est plus précoce. Les injections interstitielles autour des tumeurs superficielles, faites soit avec la solution iodo-iodurée au 1/10 (Gaucher), soit avec une solution d'iodipine au 1/4 (Kreirich, de Vienne) comptent aussi des succès. La cure iodurée est indiquée tantôt accessoirement pour améliorer les résultats d'une intervention chirurgicale; tantôt, isolément, contre les lésions non opérables, en particulier l'actinomycose thoracique (Netter). Les cas traités médicalement peuvent s'améliorer au bout d'une semaine, guérir en un à trois mois ou plus; mais les échecs (Poncet et Bérard, Macaigne) sont communs. Localement, la fréquence des infections secondaires justifie les succès des antiseptiques tels que le sublimé préconisé par Hocheneck et Illich, en injections interstitielles (solution à 1 p. 1000, à 1 p. 400) dans les points les plus enflés des foyers superficiels.

Actol. (Lactate d'argent). — Poudre blanche soluble dans 15 p. d'eau, moins caustique que le nitrate d'argent et aussi antiseptique. On utilise la solution à 1 p. 1000 en badigeonnages et en lavages.

Addison (Maladie d'). — Le syndrome addisonien, comme on sait, traduirait, pour les uns, une lésion du sympathique, pour les autres (Abelous et Langlois, etc.), une insuffisance organique ou fonctionnelle des capsules surrénales dont la sécrétion interne doit, normalement, neutraliser les produits toxiques

élaborés surtout dans les muscles. La théorie de l'insuffisance capsulaire a engendré les méthodes opothérapiques modernes, d'abord essayées par Abelous et Langlois, sur des animaux décapsulés, dont la mort fut ainsi retardée, puis plus tard, par nombre d'auteurs, sur l'homme. On peut faire ingérer les capsules en nature, soit fraîches (contenu, haché menu, des capsules de jeunes veaux : 1, 3, 15, 20 ou 30 gr. par jour, suivant les auteurs, mêlé à de la viande crue, du bouillon ou une purée de légumes), soit desséchées et pulvérisées (40 à 60 centigr. en capsules ou en cachets). Mais, l'injection hypodermique (douloureuse) bien aseptique d'extrait hydro-glycériné (1 à 2 c. c. d'extrait pour même volume d'eau bouillie) selon la formule de d'Arsonval, semble plus sûrement efficace. Maurange préfère l'ingestion de capsule pulvé et peptonisée incorporée à du vin ou à un élixir. Quant à la greffe sous-cutanée de glandes surrénales de chiens (Jaboulay, Augagneur, P. Courmont), elle doit être proscrite, comme capable de provoquer la mort rapide. On ne saurait refuser à l'opothérapie surrénale quelques améliorations positives (gain de poids, réduction de l'asthénie, de l'anorexie), habituellement passagères (non toujours, cas de Bèclère : guérison complète par ingestion de pulpe fraîche). Mais dans d'autres cas, on a noté des aggravations et même des morts rapides ou subites (Dubois de Saujon) témoignant de la toxicité extrême de l'extrait capsulaire dont le maniement exige les plus grandes précautions et des tâtonnements imposés par les susceptibilités individuelles. Cependant l'incubabilité habituelle du syndrome commande de ne pas renoncer à cette ressource à condition de suspendre, s'il y a lieu, le traitement, dès l'apparition des premiers signes d'intolérance, notés avec soin : bouffées de chaleur, vertiges, tremblements, asphyxie des extrémités, glycosurie passagère. A l'opothérapie se rattachent encore les tentatives de traitement par les injections d'adrénaline qui ont fourni à Gulbenk (de Constantinople) deux améliorations franches. Mais il s'agit

d'un agent si toxique qu'on ne saurait en conseiller ici l'usage.

II. **Traitement hygiénique et symptomatique.** — La cure de repos absolu, à l'air libre quand la température le permet, paraît la première mesure utile. Lors des phases d'intolérance gastrique, le régime lacté, qui engendre le minimum de toxines, est le plus indiqué. Dans les autres périodes, on pourra lui associer les viandes blanches, la viande crue, les poudres de viande, tout en surveillant la perméabilité rénale, souvent réduite. A l'asthénie générale on opposera les injections de glycérophosphates, la strychnine, le formiate de soude, l'arsenic, le quinquina ; à la douleur, le stypage, les pulvérisations d'éther ou les pointes de feu sur l'épigastre. L'asthénie cardiaque exige parfois l'emploi de la caféine ou du strophanthus. Les vomissements sont justiciables des moyens usuels : boissons gazeuses et glacées, eau chloroformée, et des inhalations d'oxygène. Dumas a préconisé le traitement par la levure de bière (une cuillerée à café, 1/4 d'heure avant les repas) ; Grawitz, les lavages de l'estomac et le végétarisme. Quand sont en cause la tuberculose pulmonaire ou une tuberculose locale, on doit les traiter énergiquement.

Adénoïdes (Végétations). — I. **Prophylaxie.** — Chez les enfants lymphatiques, l'antisepsie nasale systématique s'impose, tout spécialement au cours de la rougeole, de la grippe, de la scarlatine, de la diphtérie dont les localisations infectieuses constantes sur le naso-pharynx favorisent souvent l'éclosion des végétations. On leur instillera journellement dans chaque narine, avec une seringue à canule nasale stérilisée, 1 c. c. d'huile mentholée à 1 p. 100 ou résorcinée à 4 p. 100, ou, si les fosses nasales sont perméables, on y pratiquera des lavages à basse pression (bock à 15 ou 20 cm seulement) avec un litre de solution saline normale (7 p. 1000) à 30°-35°.

II. **Traitement médical.** — Quand la perméabilité nasale est suffisante, l'indication opératoire passe au second plan. Alors, les lavages ou le bain nasal avec la pipette nasale de Depierris, les instil-

lations mentholées ou résorcinées pourront, localement, suffire. On y joindra des exercices de gymnastique respiratoire, consistant en respirations lentes, profondes et régulières faites la bouche fermée et les bras croisés derrière le dos (1 ou 2 séances de 5 minutes par jour). Le traitement général, celui du lymphatisme et de la scrofule, ne sera pas négligé. On conseillera une alimentation réparatrice, mais pas trop carnée, le séjour à la campagne, à la mer ou à la montagne, des cures aux eaux sulfureuses, sulfureuses-iodées, sulfureuses-arsenicales, ou arsenicales. Le traitement médicamenteux aura pour principal élément l'iode sous ses formes diverses : teinture d'iode (d'abord VI gouttes, 3 fois par jour, dans de l'eau ou du lait, pour un enfant de 3 à 5 ans ; puis augmenter d'une goutte par jour jusqu'à XLV ou L gouttes, sauf intolérance), huile de foie de morue iodée à 1, 2 ou 3 p. 100 (2 à 3 cuillerées à café avant 3 ans, à dessert de 3 à 7 ans, à bouche plus tard), sirop d'iodure d'amidon fraîchement préparé (5 à 40 gr.) ou iodipine 40 p. 100 d'iode, en injections hypodermiques. L'iode trouve de puissants adjuvants dans l'arsenic sous ses diverses formes et dans l'hydrothérapie sous tous ses modes. Appliqué avec persévérance, ce traitement peut faire rétrocéder les végétations.

III. **Traitement chirurgical.** — L'intervention s'impose, même dans la première enfance (Cuvillier) dès que l'insuffisance nasale se confirme. Après quelques jours d'antisepsie nasale, la curette enlèvera les végétations, d'abord morcelées avec une pince spéciale. Le bromure d'éthyle, en inhalations massives de 6 à 10 gr., est l'anesthésique de choix. L'enfant garde le lit une huitaine et n'absorbe qu'une glace le premier jour. Après quelques jours, le nasopharynx est badigeonné à la glycérine iodée à 2 p. 100. Quand l'obstruction nasale persiste, elle peut tenir à une autre cause (déviation de la cloison, rhinite hypertrophique) qui reste à traiter ; ailleurs la respiration buccale, d'origine purement psychique (Lermoyez) ne disparaît que grâce à la rééducation respiratoire.

Adénolipomatose. — Cette affection, plus justement nommée *adipose symétrique*, le système lymphatique ne prenant nulle part à ses lésions (Debove), est rebelle à toute thérapeutique médicale. Son origine probablement tropho-névrotique impliquerait un traitement modifiant la fonction du centre trophique malade ; ses éléments sont encore à trouver. Dans le cas particulier, la diététique de l'obésité est presque inefficace. L'essai des iodures pourra être fait, et celui des préparations thyroïdiennes avec la réserve que commande leur toxicité.

Dans les lipomatoses circonscrites, notamment dans la forme cervicale, l'ex-rése chirurgicale a fourni à Tuffier de beaux succès ; peuvent l'imposer : des crises de suffocation, une toux coqueluchoïde liées à la compression des organes du médiastin.

Adénopathies. — Le traitement des adénopathies multiples varie essentiellement avec leurs causes. Celles qui accompagnent les lésions infectieuses superficielles ou tégumentaires en réclament le traitement antiseptique. D'autres ressortissant à la lymphadénie, à la tuberculose, au cancer, à la syphilis (v. c. m.), sont justiciables des médications propres à ces diverses affections.

Adénopathie trachéo-bronchique. — Les adénopathies lymphadéniques et cancéreuses seront étudiées à l'article : *tumeurs du médiastin* ; il ne sera question ici que des adénopathies bronchiques simples ou tuberculeuses surtout propres à l'enfance.

I. **Prophylaxie.** — Simples ou tuberculeuses, la plupart des adénopathies traduisent des infections bronchiques soit primitives, soit secondaires à la rougeole, à la grippe, à la coqueluche, à la fièvre typhoïde. Tout sera donc mis en œuvre, après ces diverses affections, pour prévenir la chronicité des suppurations bronchiques ou l'infection secondaire des bronches par le bacille de Koch. A ce double but concourront, pendant la convalescence : l'isolement de l'enfant loin des milieux contaminés soit à la campagne, soit dans une station d'altitude moyenne, et le régime tonique.

II. **Traitement.** — On ne s'accorde pas sur la fréquence respective des adénopathies simple et tuberculeuse, mais comme l'une et l'autre réclament le même traitement, le plus sage sera de toujours se placer dans l'hypothèse de la tuberculose. L'hygiène mérite la première place. Une alimentation riche, de digestion aisée, la vie en plein air, les bains salés (avec 3 à 5 kg de gros sel ou 3 à 5 litres d'eau mère de Salies), et, avant tout, le *séjour prolongé au bord de la mer* (Berck) en feront les frais. Le climat marin à air frais exerce en effet une action quasi spécifique sur ces cas, d'ailleurs justiciables de tous les agents modificateurs de la scrofulo-tuberculose : *iode, huile de foie de morue, arsenic, injection de sérum de Quinon.*

L'iode sera donné sous forme de *teinture fraîche* (V à XX gouttes, selon l'âge, dans de l'eau sucrée, du lait, du sirop de café), de : *sirop iodotannique, sirop d'iode de fer, iodipine, peptoniodé*; l'arsenic, sous celle de *liqueur de Fowler*, (IV à XIII gouttes), d'*arséniate de soude* (1 à 4 milligr. en solution), ou, mieux, d'*arrhénal* (1 à 3 centigr. de 3 à 5 ans). Réservée à la cure d'hiver, l'*huile de foie de morue*, donnée d'abord par cuillerées à café, devra peu à peu atteindre la dose quotidienne de 6 à 8 cuillerées à soupe, associée, en cas d'intolérance, à la *pancréatine*. Ces médicaments, alternés et suspendus par intervalles, n'agissent qu'à la longue.

La révulsion pratiquée dans les régions sternale et interscapulaire, sous forme de badigeonnages de *teinture d'iode*, d'applications de *colton iodé*, de frictions à la *pommade iodo-iodurée*, contribuera à modérer la congestion périganglionnaire.

A l'indication du traitement arsenical répondent les cures à la *Bourboule*. Les symptômes bronchitiques, asthmatiques sont justiciables des eaux de *Cauteret*, des *Eaux-Bonnes*, du *Mont-Dore*.

Enfin, à quelques symptômes conviennent des médications spéciales. A la toux coqueluchoïde, à la dyspnée on opposera l'*alcoolature de racines d'aconit*, le *bromoforme*, le *drosera*, le *narcyl*.

Les crises asthmatiformes réclament : le repos; les *inhalations d'éther, d'oxygène, d'iode d'éthyle*. Certains accès de spasme glottique peuvent exiger le *tubage* ou la *trachéotomie* d'urgence.

Adonis vernalis. — Famille des *Renonculacées*, genre *Anémone*. Les feuilles et le rhizome sont utilisés, comme cardiotonique et diurétique. Le principe actif est un glucoside, l'*adonidine*.

Formes pharmac., doses :

Infusion 5 gr. p. 200
à ingérer dans les 24 heures.

Teinture 4 gr. à 40 gr.

Extrait 1 gr.

Sans effets cumulatifs.

Adonidine. — *Caract. phys. et chim.* — Glucoside tiré du rhizome de l'*Adonis vernalis*. Poudre jaune très amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

Effets physiol. et thérap. — Tonifie et régularise la systole cardiaque; relève la tension artérielle et provoque la diurèse, ne s'accumule pas comme la digitaline; utilisée contre l'insuffisance cardiaque.

Formes pharmac., doses. — Prescrite soit en nature, aux doses de 5 milligr. à 5 centigr. en 24 heures, sous forme de pilules, soit à l'état de *tannate*, aux doses de 1 à 2 centigr.

Adrénaline. — *Caract. phys. et chim.* — Principe actif des capsules surrénales, représenté par de petits cristaux brillants prismatiques, assez solubles dans l'eau froide, davantage dans l'eau chaude, fondant à 207°; saveur un peu amère, suivie d'une sensation d'engourdissement du bout de la langue. On n'emploie que le *chlorhydrate d'adrénaline*, en solutions au millième, additionnées de 7 gr. de chlorure de sodium et de 5 gr. de chlorénone pour assurer leur conservation. Malgré cela, elles sont très altérables, se colorant vite en rose au contact de l'air, par transformation de l'adrénaline en oxy-adrénaline, encore toxique, mais dénuée de propriétés vaso-motrices.

Effets physiol. et thérap. — En badigeonnages, la solution fraîche de chlorhydrate au 1000^e provoque une vaso-

constriction remarquable mais suivie d'une phase de vaso-dilatation dont on doit se méfier. Son influence sur le cœur, la circulation, la respiration et la nutrition en rend dangereux l'emploi par la voie hypodermique. L'adrénaline a été conseillée, comme hémostatique dans les hématomésés, les hémoptysies, le purpura, en ingestion (V à XXX gouttes dans un peu d'eau). Localement, est employée avec succès contre les hémorragies buccales et nasales, le coryza, les amygdalites aiguës, la conjonctivite, les hémorroïdes.

Aérophagie. — Ce terme désigne la déglutition anormale d'air atmosphérique, entraînant l'accumulation de gaz, dans l'estomac et même, chez les hystériques, dans l'intestin. L'aérophagie, le fait est prouvé (Soupault, Linossier, etc.), est la condition et le prélude obligés de toute *éruption*. Ce double phénomène compliquant souvent maints états dyspeptiques disparates, y révèle toujours un élément névropathique concomitant, quoique les troubles digestifs y aient quelque part. Cependant chez certains neurasthéniques, chez les hystériques, l'aérophagie, indépendante de toute gastropathie, apparaît comme un véritable *tic* soumis au contrôle de la volonté, mais devenu inconscient par habitude. Cette pathogénie doit diriger la thérapeutique qui consistera en une véritable *rééducation*. On expliquera au malade le mécanisme du symptôme, lui montrant qu'à chaque éruption son larynx monte et descend comme lorsqu'il avale, et ainsi, on tâchera de lui persuader que son habitude vicieuse peut être vaincue par le contrôle vigilant de sa volonté. Comme toute déglutition exige la clôture de la bouche, il suffit souvent, pour prévenir l'éruption, de maintenir les mâchoires écartées, aux heures où elle éclate surtout, avec un bouchon ou un gros porte-plume placé entre les dents. Une cravate assez serrée autour du cou, peut également, en gênant la locomotion du larynx et la déglutition, ou plutôt en fixant l'attention du sujet, contribuer à réduire le tic (Soupault). Il est clair que si l'aérophagie est associée à une

gastropathie, le traitement de celle-ci par les moyens appropriés s'impose.

Aérothérapie. — Par ce terme, nous n'entendons que les applications médicales de l'*air simple*, libre, comprimé ou raréfié; l'influence de l'*altitude*, de la *thalassothérapie* sera étudiée à part (v. c. m.).

La *cure d'air* est le mode le plus usuel d'aérothérapie; la formule technique et les indications, en particulier chez les tuberculeux, méritent d'être résumées ici. Son principe essentiel est l'*aération permanente* : long séjour, au repos, en plein air (5 à 9 heures) dans la journée, sommeil la fenêtre ouverte la nuit. Le froid en lui-même, pourvu qu'il soit sec, n'est pas à craindre; seront surtout évités : les brusques sauts de température (au coucher du soleil), le vent, la poussière, le brouillard, l'humidité, et aussi la chaleur excessive et le soleil trop vif. Le malade sera donc installé, *tout le jour*, en plein air, chaudement vêtu (pelisse ou sac de fourrure en hiver, boule d'eau chaude au besoin) sur une chaise longue, abrité du vent (veranda, kiosque, tente ou guérite de bains de mer), la tête à l'ombre, les pieds au soleil par beau temps. *La nuit*, la fenêtre la moins proche du lit est laissée entrouverte; le lit est garni d'un édredon et d'une couverture pour les pieds; le sujet porte une chemise de flanelle et un gilet de laine à manches pour pouvoir, sans risquer de se refroidir, dormir les bras dehors. Le malade ne sera acclimaté que graduellement à l'air libre. Le *repos* horizontal, les *frictions sèches*, alcooliques ou térébenthinées, une *alimentation substantielle* y contribueront puissamment. On entrouvre d'abord la fenêtre de la pièce voisine, puis celle de la chambre, persiennes et rideaux fermés, plus tard, les rideaux sont laissés ouverts; finalement on élargit l'ouverture de la fenêtre. Dans la chambre la température ne doit pas descendre au-dessous de 8° C. Les fenêtres seront fermées pendant le coucher et le lever. Les malades très affaiblis, les fébricitants doivent garder le lit jusqu'à cessation de la fièvre. Sans contre-indiquer la cure d'air, les laryngites, les trachéites exigent une surveillance plus

étroite du malade. C'est au *début de la tuberculose* et dans des *formes torpides* que la cure d'air produit les meilleurs effets. Mais elle ne s'adresse pas uniquement à la bacillose, ses indications sont très étendues. Avec quelques variantes de détail, elle fait également merveille chez tous les *débilités, surmenés, neurasthéniques*, chez les *chlorotiques* et les *convalescents*.

Air comprimé et raréfié. — L'air comprimé à dose thérapeutique a des effets complexes : il élève la tension de l'oxygène dans l'air et dans le sang, accroît la capacité du poumon en améliorant sa ventilation, rend les inspirations plus rares mais plus amples (ampliements thoraciques et aplatissement abdominal); enfin il activerait la petite circulation et la nutrition. On l'applique dans des chambres hermétiquement closes ou *cloches* dans lesquelles la pression atmosphérique est élevée peu à peu de 6 cm de mercure (en moyenne). Le malade y séjourne plus ou moins (1 heure à 1 h. 1/2 environ), éprouvant surtout, souvent uniquement, des *douleurs d'oreilles* et des *bourdonnements* liés à la dépression du tympan vers la caisse dont la tension reste inférieure jusqu'à ce que quelques mouvements de déglutition ou la manœuvre de Valsalva aient rétabli l'équilibre. La *compression brusque* ou *excessive* et surtout la *décompression rapide* peuvent entraîner des accidents (*coup de pression*) généralement observés sur les ouvriers travaillant dans les caissons d'air comprimé (*tubistes*), ou chez les *scaphandriers*. Ces accidents sont très variables. A la *phase de compression*, outre les troubles auriculaires, on observe de la céphalée, des vertiges. Au *stade de pression constante*, le pouls se ralentit, le cœur droit se dilate, l'ouïe devient obtuse. A la *phase de décompression*, bien plus dangereuse, les accidents sont immédiats ou tardifs (un quart d'heure, une heure après au plus), consistant soit en *bourdonnements d'oreille, rupture du tympan* et otorrhée, *vertige de Ménière, épistaxis*; soit en *cécité passagère*, tuméfaction de la joue ou du cou, *céphalée, perte de connaissance, hémiplégie, aphasie*, passagères ou défini-

tives (par hémorragie cérébrale), soit en *gastralgie* suivie d'*hématémèses*, soit en *dyspnée* angoissante liée ou non à un *oedème pulmonaire aigu*, en *hémoptysies*; en *prurit (puces)*, *myalgies* ou *arthralgies* plus ou moins vives; soit encore en *parésies* du bras ou des jambes (*paraplégies*), *paralysies spasmodiques*, avec ou sans troubles des réservoirs et troubles trophiques (*escarres*). Ces accidents peuvent être évités : 1° par une *sélection sévère* des ouvriers employés à ces travaux; 2° par la *réglementation des pressions usitées* (4 atmosphères 1/2 au plus) et de la *durée du travail* (en rapport avec l'élévation de la pression); 3° principalement par la *lenteur de la compression* et surtout de la *décompression* s'opérant, pour les caissons, dans des *chambres à air de transition (éclusage et déséclusage)*; lenteur qui doit être proportionnée (pour la décompression) à la force de la pression utilisée pour le travail.

Le seul effet utile de l'*air raréfié* est de parfaire l'expiration en réduisant au minimum l'*air résiduel*; aussi son emploi doit-il être limité à l'expiration, et ce but est rempli par des appareils spéciaux (*de Waldenbourg, de Maurice Dupont*) permettant l'inspiration en air comprimé et l'expiration en air raréfié et mettant ainsi à profit les avantages de l'un et de l'autre. Les malades peuvent les utiliser en procédant chaque jour à une ou deux séances d'inhalations de 10 minutes.

Indications et contre-indications. — Les *bains d'air comprimé* trouvent leur indication lorsqu'il y a lieu soit d'activer la nutrition ou les oxydations (*anémie, chlorose, débilité*), soit surtout d'accroître la capacité respiratoire et la ventilation pulmonaire restreintes par diverses affections : *emphysème, bronchite chronique, asthme, sclérose pulmonaire progressive* (pleurogène ou autre). On les a préconisés contre la tuberculose pulmonaire; leur efficacité y est discutable; à moins que le séjour dans la cloche ne tende à favoriser l'inhalation d'agents modificateurs (*créosote, gaiacol, eucalyptol, terpinol*, etc.) qui y sont pulvérisés dans ce but. L'usage des *appareils à double effet* (inspiration dans l'air com-

primé, expiration dans l'air raréfié) est recommandable dans la plupart des affections précédentes et tout spécialement chez les emphysemateux qui les préféreront au séjour dans la cloche. La cure comporte plusieurs *contre-indications* absolues : *lésions du cœur gauche, tendance aux hémoptysies* (Jaccoud), *asthénie cardiaque, pneumopathies aiguës, artériosclérose* (Manquat), *stases veineuses et hydropisies* (Hayem).

Agaric blanc. (*Agaric des pharmaciens*). — Nom impropre donné au *Polypore officinal* ou *Bolet du Mélèze*.

Effets physiol. et tox. — Ceux de l'*acide agaricinique*, son principe actif.

Prop. thérap., indicat. — Drastique à haute dose (inusité); antisudoral à petites doses (contre les sueurs des phthisiques).

Formes pharmac., doses. — Poudre (très amère), 25 centigr. à 1 gr. en cachets ou en pilules.

Cachets :

Poudre d'agaric 25 centigr.
Sucre de lait 30 —

pour un cachet.

Pilules :

Poudre d'agaric 20 centigr.
Extrait de belladone. Cinq —

pour une pilule.

Agaricinique (Acide). — Le plus important principe actif du *Polypore officinal*.

Prop. phys. et chim. — Cristaux blancs solubles dans l'eau chaude et l'alcool.

Effets physiol. et tox. — Offre des propriétés drastiques et très irritantes; excite puis paralyse le bulbe et la moelle allongée; amenant la mort par la respiration et secondairement par le cœur. Est anhydrotique comme la poudre d'agaric blanc.

Prop. thérap., indicat. — Celles de la poudre d'agaric blanc.

Forme pharmac., doses. — 5 à 20 milligr. en pilules.

Agurine. — **Caract. phys. et chim.** — Combinaison de théobrominesodique avec l'acétate de sodium; sel cristallin, hygroscopique.

Prop. et empl. thérap. — Diurétique

(50 centigr. à 1 gr. 50 en 24 heures, par fractions de 20 à 30 centigr.).

Ail. — *Allium sativum* (Liliacées) dont les bulbes frais ont pour principe actif des sulfures d'alcoyles. Employé en lavement contre les oxyures (10 à 15 gr. infusés dans un litre).

Alodine. — Nom d'une préparation de corps thyroïde représentant 10 fois son poids de glande fraîche et 2 fois son poids de glande desséchée.

Airelle ou Myrtille. (*Vaccinium Myrtillus*, Ericacées). — Plante de nos bois dont le fruit employé comme astringent, anti diarrhéique, a été préconisé contre l'eczéma, la leucoplasie buccale.

Formes pharmac., doses. — *Infusion* (10 p. 1000), *Décoction* (60 p.) 1000 en lavement, *Teinture L à C* gouttes.

Airol. — *Oxyiodogallate basique de bismuth*, proposé comme succédané de l'iodoforme.

Caract. phys. et chim. — Poudre gris-verdâtre, insipide, inodore, altérable à l'air, insoluble dans les dissolvants ordinaires, soluble dans les liqueurs alcalines.

Prop. thérap., indicat. — Bon antiseptique, cicatrisant, agissant par mise en liberté lente et continue d'iode. Vanté comme anti-blennorrhagique.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.* Poudre : en nature pour pansements ;

Glycérolé 5 p. 100
Pommades 5 —

Injection urétrale.

Airol 5 à 10 gr.
Mucilage de gomme arabique 100 gr.

Aix-la-Chapelle. — Ville et station thermale importante de la province Rhénane (Prusse), sur la ligne de Paris à Cologne. Altitude 173 m. Eaux hyperthermales (45°-55°), chlorurées-sodiques-sulfurées. Utilisées sous forme de bains, douches, inhalations, etc., de façon très analogue aux eaux d'Aix-les-Bains.

Indicat. — Toutes les formes de rhumatisme, goutte, syphilis, dermatoses, affections lymphatiques et scrofuleuses; affections chirurgicales (ulcères chro-